

**TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE D'ANIMAUX ÉQUIVALANT À 1 UNITÉ ANIMALE**

1. Aux fins de l'application de l'article 40 de la loi sont équivalents à une unité animale les animaux suivants en fonction du nombre prévu :

Groupe ou catégorie d'animaux	Nombre d'animaux équivalent à une unité animale
Vache, taureau ou cheval	1
Veaux d'un poids de 225 à 500 kg chacun	2
Veaux d'un poids inférieur à 225 kg chacun	5
Porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun	5
Porcelets d'un poids inférieur à 20 kg chacun	25
Truies et porcelets non sevrés dans l'année	4
Poules ou coqs	125
Poulets à griller	250
Poulettes en croissance	250
Canards	1 500
Faisans	300
Dindes à griller d'un poids de 5 à 5,5 kg chacune	100
Dindes à griller d'un poids de 8,5 à 10 kg chacune	75
Dindes à griller d'un poids de 13 kg chacune	50
Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
Moutons et agneaux de l'année	4
Chèvres et chevreaux de l'année	6
Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40

2. Pour toute autre espèce animale, un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg équivaut à une unité animale.
3. Lorsqu'un poids est indiqué à la présente annexe, il s'agit du poids de l'animal prévu à la fin de la période d'élevage.

## FORMULAIRE D'INFORMATION

### 1. IDENTITÉ DE L'EXPLOITANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance : \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement de l'exploitation agricole au MAPAQ : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Date d'expiration (mois/année) : \_\_ / \_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### 2. IDENTIFICATION DE L'UNITÉ D'ÉLEVAGE

- Nombre de bâtiments d'élevage compris dans l'unité d'élevage : \_\_\_\_\_

Description sommaire : \_\_\_\_\_

Numéro de lot \_\_\_\_\_

Rue ou rang \_\_\_\_\_

Municipalité \_\_\_\_\_

- Nombre d'enclos compris dans l'unité d'élevage : \_\_\_\_\_

Description sommaire : \_\_\_\_\_

Numéro de lot \_\_\_\_\_

Rue ou rang \_\_\_\_\_

Municipalité \_\_\_\_\_

- Nombre d'ouvrages d'entreposage compris dans l'unité d'élevage : \_\_\_\_\_

Description sommaire : \_\_\_\_\_

Numéro de lot \_\_\_\_\_

Rue ou rang \_\_\_\_\_

Municipalité \_\_\_\_\_

- Nombre maximal d'unités animales pour chaque catégorie ou groupe d'animaux élevés ou gardés dans cette unité d'élevage au cours des 12 mois précédant (voir le tableau ci-joint indiquant le nombre d'animaux équivalant à 1 unité animale).

**Nombre maximal d'unités animales de l'unité d'élevage au cours des 12 mois précédant**

Catégorie ou groupe d'animaux	Nb de têtes	Nb d'animaux / unité animale (voir le tableau qui suit)	Nb d'unités animales <sup>1</sup>
<b>Nombre maximal d'unités animales de l'unité d'élevage :</b>			

<sup>1</sup> Nb de têtes / Nb d'animaux = Nb d'unités animales